

Communiqué

du 27 mai 2010

Frais bancaires : la Chambre de métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône dit oui au projet de loi

Le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat soutient la proposition de loi déposée par Richard Mallié, député des Bouches-du-Rhône, visant à encadrer les frais facturés par les banques aux artisans se faisant payer par carte bancaire.

Les écarts des commissions vont actuellement de 0,4% de commission pour la grande distribution à 3 % pour les artisans taxis, ce qui se traduit par une variation du simple au quadruple des frais supportés. L'adoption de cette proposition de loi permettrait aux artisans et commerçants une économie de 2 milliards d'euros par an.

Soulignant l'opacité des commissions pratiquées, la soixantaine de parlementaires cosignataires préconisent un système de rémunération bancaire réglementé et plus équitable. Le calcul pourrait notamment s'appuyer sur les risques de fraude constatés par la Banque de France.

Contact presse : Marge Vandendries
Tél. : 04.91.32.24.76 - Port. : 06.71.84.48.39
Mail : mvandendries@cm13.org
www.cma13.fr



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Bouches-du-Rhône